

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

**Etaient présents :** MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. SOZZA. AGUILAR. AUBIN. BONNIEU. DOUMENC. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

**Etaient absents ou excusés :**

**Représentés :** M. ABADIE par M. CLAMENS – Mme MOLLIN par Mme SERIEYS  
M. DUPONT par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Assainissement :**

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2010 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 5.892,39 euros.

### **2/ BUDGET PRIMITIF 2011 - Assainissement :**

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 146.041 euros dont 95.625 euros en section d'exploitation et 50.416 euros en section d'investissement.

### **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Après une intervention introductive de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé à un large échange sur les orientations budgétaires 2011 en fonction de l'évolution des investissements envisagés par l'Assemblée.

### **4/ VESTIAIRE : Attribution des lots :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans ses séances des 15 et 24 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce projet, a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre :

Entreprise retenue : PONS pour la somme de :

126.818,23 € H.T.

<u>Lot 2</u> : Charpentes :	
Entreprise retenue : PONS pour la somme de :	28.543,88 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Enduits :	
Entreprise retenue : MC PROJEC pour la somme de :	18.309,29 € H.T.
<u>Lot 4</u> : Menuiserie Aluminium :	
Entreprise retenue : ALU CREATIONS pour la somme de :	23.588,00 € H.T.
<u>Lot 5</u> : Menuiseries intérieures :	
Entreprise retenue : KUENTZ pour la somme de :	12.212,00 € H.T.
<u>Lot 6</u> : Plâtrerie :	
Entreprise retenue : PRIEUR pour la somme de :	22.877,00 € H.T.
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 8</u> : Electricité/Chauffage :	
Entreprise retenue : BLASCO pour la somme de :	21.062,00 € H.T.
<u>Lot 9</u> : Carrelage/Faïence :	
Entreprise retenue :	INFRUCTUEUX
<u>Lot 10</u> : Peinture :	
Entreprise retenue : PSO pour la somme de :	12.012,50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **5/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : Créations d'emplois :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les besoins de la Collectivité, il convient de créer à compter du 25 août 2011, trois emplois d'auxiliaire de puériculture (deux temps complet et un temps non complet (30/35<sup>e</sup>)) et trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe (un temps complet et deux temps non complet (29/35<sup>e</sup> et 21,5/35<sup>e</sup>)).

#### **6/ OUVERTURE DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2315/91101 – Vestiaires/Sanitaires :	+ 460.000,00 €
c/2315/91102 – Bâtiment Aviron :	+ 35.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de jeux :	+ 80.000,00 €

#### **7/ INDEMNITE DU RECEVEUR :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Michel, receveur municipal, l'indemnité annuelle prévue par la loi, pour la durée du mandat.

#### **8/ ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG82 :**

L'Assemblée approuve le projet de convention à passer avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au Pôle Santé et Sécurité au travail.

## **9/ TRANSFERT DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès verbal de transfert de la benne à ordures ménagères mise à disposition du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération par la Commune lors de l'adhésion à l'EPCI.

## **10/ CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS :**

Une convention d'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements, chaussures, linge de maison et autres va être signée avec l'entreprise L'IBIS RECUP pour une durée d'un an.

## **11/ BATIMENT AVIRON – Demande de Subvention :**

Une subvention, la plus élevée possible, est sollicitée auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction du bâtiment de l'Aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 31 mars 2011

Le Maire,